



BAREME DES HONORAIRES DE SYNDIC

(Applicable pour l'année 2024)

Honoraires calculés selon contrat de syndic loi ALUR

Prestations imputables à l'ensemble des copropriétaires :

Coût horaire (pendant les heures ouvrables)	120€ TTC appliqué au prorata du temps passé
Coût horaire (en dehors des heures ouvrables)	Pouvant faire l'objet d'une majoration d'une valeur de 180€ TTC appliqué au prorata du temps passé
Autres prestations	Sur demande

Prestations individuelles imputables aux seuls copropriétaires :

Etat daté	380€ TTC à la charge du vendeur
Relance RAR	54€ TTC à la charge du copropriétaire défaillant
Mise en demeure	54€ TTC à la charge du copropriétaire défaillant

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION

(Applicable pour l'année 2024)

Honoraires forfaitaires de gestion :

→ Maximum 10% TTC des sommes encaissées, en fonction de la complexité de gestion et du loyer, avec un minimum de 100 euros TTC/an

Forfait annuel de frais de gestion (extranet propriétaire, diffusion des documents auprès des locataires...) : 51.60 € TTC

Frais d'assistance à la déclaration des revenus fonciers : 60.00 € TTC

Assurance Propriétaire Non Occupants (PNO) : 70.00 € TTC par an



Assurance loyers impayés : 2.5% TTC du loyer et des charges

Assurance vacance locative : 2.0% TTC du loyer et des charges

Vacation au temps passé : 120.00 € TTC / heure

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

(en vigueur)

Honoraires de location pour les habitations :

→ Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

- Honoraires identiques facturés au propriétaire et au locataire
- Selon barème loi ALUR (zone tendue 10 € TTC / m² de surface habitable, autres zones 8 € TTC / m²) prix maximum

→ Etat des lieux :

- Honoraires identiques facturés au propriétaire et au locataire
- Selon barème loi ALUR (3 € TTC / m² de surface habitable) prix maximum

Honoraires de location pour les parkings / garages :

→ Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

- Honoraires propriétaire : 120 € TTC
- Honoraires locataire : 120 € TTC

Honoraires de location pour les baux commerciaux et professionnels :

→ Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

- Honoraires identiques facturés au propriétaire et au locataire
- Avec un minimum de 600.00 € TTC, 8% TTC du montant du loyer annuel hors charges.

Syndic – Gestion – Transaction – Conseil - Investissement

SAS au capital de 183 060 €, Immatriculé 387.603.061 au RCS de Lyon.

SO.CA.F N° 10 707 - Carte professionnelle : CPI 6901 2018 000 030 669 – Orias N° 19008010